



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental de Charente

Newsletter N°7 Janvier 2014

Accessibilité

Suite au séminaire que le Conseil départemental vient d'organiser (novembre 2013), nous vous rappelons que l'application de la loi sur l'accessibilité est fixée au 1er janvier 2015.

Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un cabinet d'audit.

L'étude d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) évalue le respect dans les bâtiments des nouvelles normes d'accessibilité et donne les préconisations et chiffrages nécessaires à la mise en conformité des ERP.

Nous vous rappelons que les handicaps ne se résument pas à l'accueil des personnes en fauteuil mais balaye bien tous les déficits (auditif, visuel, cognitif...).

Le Président Boisseaud Emmanuel